2016 - 110

Ville d'Avrillé – 49240
Conseil municipal du 3 novembre 2016

Budget Primitif 2017 – Débat d'orientation budgétaire

Marc Laffineur expose :

Vu les dispositions des articles 11 et 12 de La loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la présentation à la Commission Finances et Économie de la ville d'Avrillé en date du 20 octobre 2016.

Considérant l'obligation faite aux communes de 3500 habitants et plus, de débattre des orientations budgétaires dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget primitif.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du débat d'orientations budgétaires,

■ **DONNE** acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Pour extrait certifié conforme
Avrillé, le 3 novembre 2016
Le Maire

Pour le Maire et par délégation
Caroline HOUSSIN-SALVETAT
Adjointe au Maire
Chargée des Finances de l'Économie et de l'Emploi

Accusé de réception en préfecture
049-214900151-20161103-2016-110-DE
Date de télétransmission : 08/11/2016
Date de réception préfecture : 08/11/2016

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
COMMUNE D'AVRILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le 3 Novembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à l'hôtel de ville en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Marc LAFFINEUR, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Emmanuelle CROCHEMORE, Caroline HOUSSIN-SALVETAT, Philippe HOULGARD, Philippe BOLO, Adjoints.

Mesdames et Messieurs Jean-François DUPIC, Alain DELETRE, Jules TRIBONDEAU, Annick PICAULT, Augustin VANBREMEERSCH, Alix CRÉZÉ, Karen GALLOP HUMEAU, Claude CAILLARD, Johann DANTANT, Patrick GRISILLON, Ludovic BOULEAU, Danielle MORAIN, Pierrette MANNO, Cécile HÉRISSON, Roger GAUTIER, Chantal LE RAY-DEMAURE, Jean-Paul XHAARD, Blandine ADAMCZUK-ALLARD, Alain LAURENT, Martine LEMAIRE, **Conseillers Municipaux.**

Secrétaire de Séance : Alix CRÉZÉ

Pouvoirs

Annie DARSONVAL avait donné pouvoir à Philippe HOULGARD
Éric BRETAULT avait donné pouvoir à Emmanuelle CROCHEMORE
Laurent PRÉTROT avait donné pouvoir à Caroline HOUSSIN-SALVETAT
Bénédicte ANTIER avait donné pouvoir à Alain DELETRE
Michel GENDRE avait donné pouvoir à Philippe BOLO
Dian RUTTEN avait donné pouvoir à Jules TRIBONDEAU
Réjane MARIE avait donné pouvoir à Jean-François DUPIC
Catherine JAMIL avait donné pouvoir à Jean-Paul XHAARD

Accusé de réception en préfecture
049-214900151-20161103-2016-110-DE
Date de télétransmission : 08/11/2016
Date de réception préfecture : 08/11/2016

Avrillé
Ville-Parc

Séance du Conseil Municipal du 3 novembre 2016 2016 - 110

BUDGET PRIMITIF 2017

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Accusé de réception en préfecture
049-214900151-20161103-2016-110-DE
Date de télétransmission : 08/11/2016
Date de réception préfecture : 08/11/2016

PREAMBULE

Une formalité substantielle à la procédure budgétaire

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, a lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

Il a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée.

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel (pas soumis au vote). Toutefois, le Conseil Municipal prend acte de sa tenue sous la forme d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Enfin, le décret du 24 juin 2016 publié au JO du 26 juin 2016 modifie le contenu (structure et évolution des dépenses de personnel) ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel se fonde le DOB (transmission au Préfet, à l'EPCI de rattachement, mise à disposition du public, dans les 15 jours suivant son examen en conseil municipal).

Le présent document présentera les éléments factuels qui permettront d'alimenter le débat. Il donne aussi une tendance sur les orientations tant en termes de fonctionnement que d'investissement pour le budget à venir.

Accusé de réception en préfecture
049-214900151-20161103-2016-110-DE
Date de télétransmission : 08/11/2016
Date de réception préfecture : 08/11/2016

CONTEXTE GENERAL

- **CONTEXTE NATIONAL**

La baisse des dotations, conjuguée à l'accroissement des inégalités territoriales et à la crise économique et sociale, a fortement contribué à accélérer les difficultés financières d'un grand nombre de collectivités locales à tel point que la recherche de l'équilibre budgétaire est devenue quasiment impossible.

Tous les élus locaux ont conscience que des efforts doivent être réalisés, y compris dans les collectivités locales, pour contribuer au redressement des finances publiques et au respect des engagements européens. Mais le rythme et l'ampleur de la baisse des dotations de l'Etat deviennent de plus en plus insoutenables.

La réduction pour 2017 de la baisse des dotations pour le bloc communal devrait figurer au projet de loi de finances 2017. Ainsi, le texte confirmera la réduction d'un milliard d'euros de la baisse des dotations, la ramenant désormais à 1,1 milliard.

- **CONTEXTE INTERCOMMUNAL**

Après quelques mois d'exercice et de nombreux échanges avec les représentants des communes, il s'est avéré nécessaire de revoir les attributions de compensation (AC) votées en 2015 afin d'ajuster les éléments non intégrés dans le calcul initial ou pris en compte à tort :

- Retrait des recettes finalement conservées par les communes : taxe sur l'électricité, taxe d'aménagement 2016 ;
- Ajustement des dépenses en fonction du périmètre des compétences transférées : charges de personnel liées à l'éclairage public ou au tourisme, dépenses liées au tourisme hors point d'information touristiques, participation au budget transport et à des syndicats d'eaux pluviales.

Sur ces bases, de nouveaux montants d'AC ont été redéfinis à partir de 2016 et pour les années suivantes. Ils ont été approuvés par le Conseil municipal du 22 sept. 2016.

- **CONTEXTE LOCAL**

Malgré un environnement incertain et des contraintes budgétaires importantes, les résultats du compte administratif 2015 confirment la pertinence de notre stratégie financière. Les efforts engagés depuis plusieurs années nous ont permis de maintenir un niveau d'investissement conséquent sur le territoire sans augmenter la fiscalité et de maîtriser nos dépenses de fonctionnement.

Désormais les transferts de compétences à la Communauté Urbaine sont tous réalisés et les conséquences financières sont connues. Il n'en demeure pas moins que les élus devront, au cours de l'année 2017, définir le périmètre des compétences sport et culture en lien avec la Communauté Urbaine.

Accusé de réception en préfecture
049-214900151-20161103-2016-110-DE
Date de télétransmission : 08/11/2016
Date de réception préfecture : 08/11/2016

RETROSPECTIVES FINANCIERES

1) EVOLUTION DE LA GESTION DE LA VILLE SUR 6 ANS

Des conditions d'exploitation maîtrisées dans un contexte de transfert de compétences à la communauté urbaine au 1er septembre 2015

L'année 2015 est une année financière de transition avec la création du budget annexe Multiaccueil au 1er janvier 2015 et le transfert de compétences au 1er septembre 2015 à la communauté urbaine. Ceci explique, pour partie, les évolutions négatives par rapport à N-1.

En 2015, les dépenses et les recettes ont évolué respectivement de -5,4% et de -3,7% par rapport à 2014, ce qui a favorisé la constitution de l'autofinancement.

a. Recettes réelles de fonctionnement : -3,7%

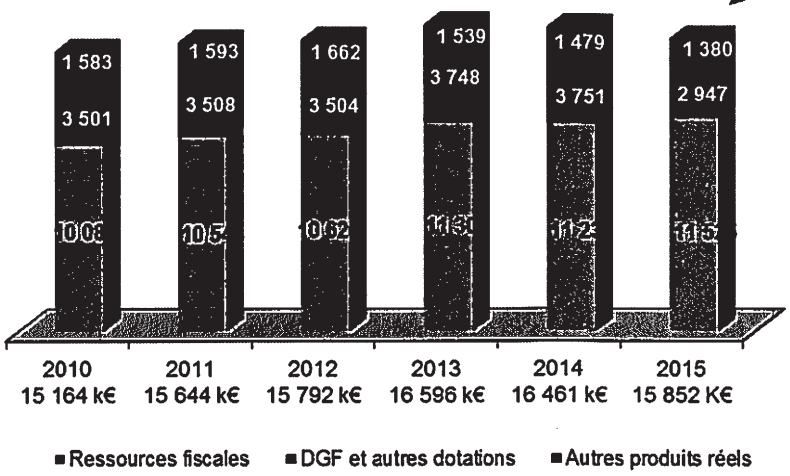

2015 : 1 186 €/hab contre 1 324 €/ hab en moyenne nationale pour les communes de même strate.

Pour mémoire, en 2014, ces chiffres étaient de 1 250 €/hab sur Avrillé et 1 302 € pour la moyenne nationale.

S'inscrivent ici, pour 2015 :

- -319 K€ de dotation forfaitaire versée par l'Etat, dont -308 K€ de contribution au redressement des finances publiques.
- +298 K€ de produit des impôts locaux : augmentation du nombre de logements sur Avrillé (+135) et revalorisation des bases par la loi de finances (+0,9%).
- -287 K€ d'attribution de compensation versée par ALM dans le cadre des transferts de compétences à la communauté urbaine au 1er sept 15.
- -503 K€ : transfert des participations des familles et de la participation de la CAF au budget annexe Multiaccueil créé au 1er janvier 2015.

Accusé de réception en préfecture
049-214900151-20161103-2016-110-DE
Date de télétransmission : 08/11/2016
Date de réception préfecture : 08/11/2016

b. Dépenses réelles de fonctionnement : -5,4%

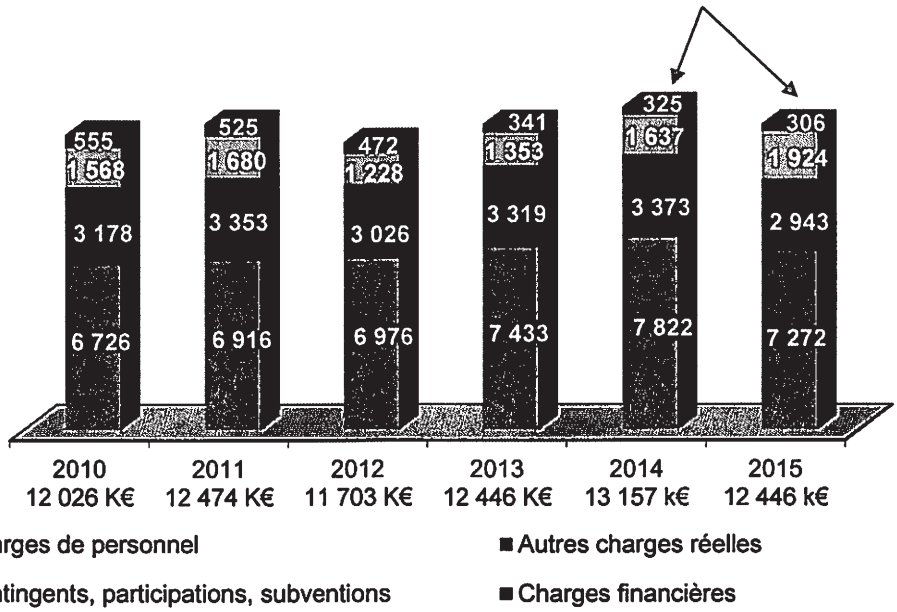

Les efforts des services et des élus en matière de dépenses publiques permettent d'afficher un ratio de dépenses par habitant de 931 € pour Avrillé contre 1 142 € en moyenne nationale pour les communes de même strate. Sur cette base, les dépenses par habitant sont inférieures de -19% par rapport à la moyenne nationale, taux ramené à -15% en réintégrant les transferts (multiaccueil + communauté urbaine).

Sont principalement concernées par les économies :

- Les charges nettes de personnel (-7% ; -550 K€) : elles diminuent mécaniquement avec la création du budget annexe multiaccueil (-568 K€). Toutefois, en réintégrant ce dernier, l'évolution se stabilise à 0,2%. La maîtrise de ces coûts, malgré l'évolution naturelle du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) estimé à 1,8% par an et l'augmentation des cotisations CNRACL, est passée par le non remplacement des départs (6) au profit de réorganisations internes.
- Les autres charges réelles (-12,7% ; -430 K€) : fluides -102 K€, enfouissement réseau Télécom -91 K€ ; taxe foncière -55 K€ ; transferts CU + multiaccueil -65 K€ ; entretien et réparation (terrains, bâtis, matériels, maintenance) -190 K€.
- Enfin, l'évolution de la subvention au budget annexe réserves foncières de 206 K€ et celle, nouvelle, pour le budget annexe multiaccueil de 100 K€ expliquent l'évolution des « contingents, participations, subventions » en hausse de 287 K€ par rapport à 2014.

Accusé de réception en préfecture
049-214900151-20161103-2016-110-DE
Date de télétransmission : 08/11/2016
Date de réception préfecture : 08/11/2016

c. La maitrise des dépense (-5,4%) face à la baisse des recettes (-3.7%) permet de conserver un autofinancement net au même niveau que 2014

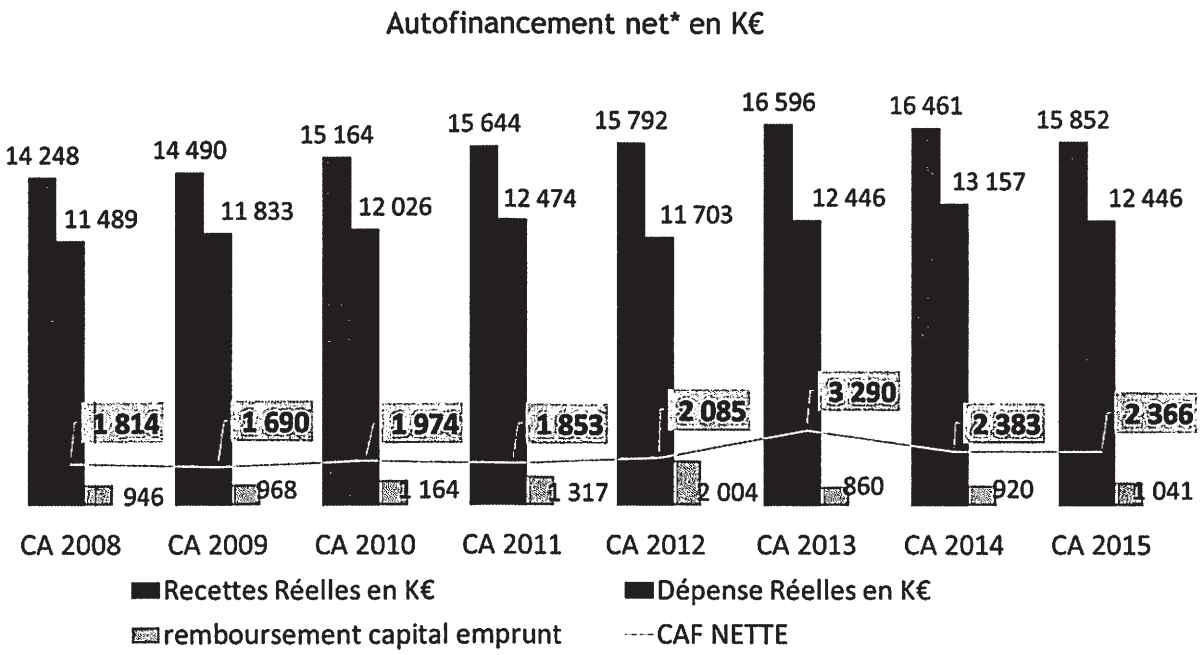

*Autofinancement net : recettes réelles – dépenses réelles de fonctionnement + annuité de la dette.

2) STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL

Evolution charges de personnel 012 (en K€)

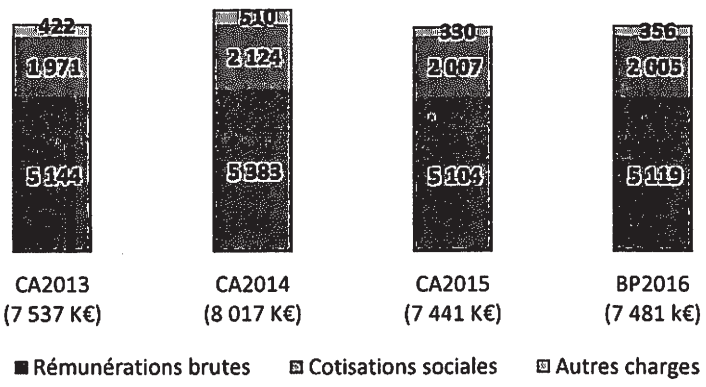

Pour 2015, sont incluses dans ces charges de personnel, la valorisation des avantages en nature pour 2 agents (logement de fonction de gardiennage ; véhicule de fonction) pour un montant total de 7 208 €.

Les dépenses de personnel évoluent en fonction des politiques publiques de la Ville…

- Afin de relancer l'insertion professionnelle, recrutement d'emplois aidés à partir de 2013 pour 3 ans.
- Externalisation du personnel du multiaccueil (social et médico-social) vers un budget annexe au 1er janvier 2015
- Non remplacement des départs (volontaires, retraite…) afin de garder la maitrise de la masse salariale.

Accusé de réception en préfecture
049-214900151-20161103-2016-110-DE
Date de télétransmission : 08/11/2016
Date de réception préfecture : 08/11/2016

...en corollaire avec l'évolution du nombre d'Equivalents Temps Plein pourvus.

Impact multi accueil -17,88 ETP en 2015

	ETP pourvus au 31/12		ETP pourvus au 1er janv
Nature EMPLOIS	2014	2015	2016
Fonctionnel	2,00	2,00	1,00
Administratif	57,06	53,96	51,68
Techniques	96,13	86,00	87,87
Social+Médico	27,68	10,03	9,87
Sportif	3,86	3,86	3,86
Culturel	3,00	2,00	3,00
Animation	6,90	7,87	7,76
Police municipale	7,00	7,00	7,00
Emplois aidés	9,00	9,00	6,25
TOTAL	212,63	181,72	178,29

Durée effective du travail : 1607 h par agent à temps plein.

3) EVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE

La Ville d'Avrillé n'a pas souscrit d'emprunts en devises ni d'emprunts structurés.

a. Etat de la dette au compte administratif 2015

En 2015, la Ville a souhaité bénéficier des conditions avantageuses offertes en matière de prêt en anticipant le recours à l'emprunt pour 2 500 000 € dont 1 500 000 € ont été tirés sur 2015 et 1 000 000 € reportés en 2016.

Au 31 décembre 2015, l'encours de la dette de la commune s'établit à 8 743 K€ et se répartit selon les catégories suivantes (en %) :

- Emprunt à taux fixe : 89%
- Emprunt à taux variable : 11%.

Les taux fixes des emprunts oscillent entre 5,10 % et 1,65 % (taux du dernier emprunt contracté).

Comparativement à la moyenne de la strate, Avrillé conserve une dette maîtrisée et bien en deçà de ses homologues avec un encours de dettes par habitant, au 31 décembre 2015, de 654 € contre 924 € au niveau national.

Enfin, les ratios de surendettement mettent en évidence de réelles marges de manœuvre. En effet, ils permettent d'apprécier la solvabilité de la commune, à savoir sa capacité à rembourser ses dettes financières :

- **soit à partir des produits réels de fonctionnement** : 0,6 année en 2015 (0,5 en 2014). Le seuil critique est estimé à 1,5 année.

Accusé de réception en préfecture
049-214900151-20161103-2016-110-DE
Date de télétransmission : 08/11/2016
Date de réception préfecture : 08/11/2016

- **soit à partir de la CAF brute dégagée par l'exploitation** : 2,6 années (2,5 en 2014). Pour information, ce ratio est de 3,7 années pour la moyenne des communes de même strate régionale.

b. Evolution de l'encours de dettes au 31 décembre 2016

A ce jour, l'encours de dettes s'établit à 8 672 K€ et se répartit à 89,28 % en taux fixe et 10,72 % en taux variable. Par habitant, cet encours s'élève à 649 €. Le taux moyen de la dette est de 3,15 %.

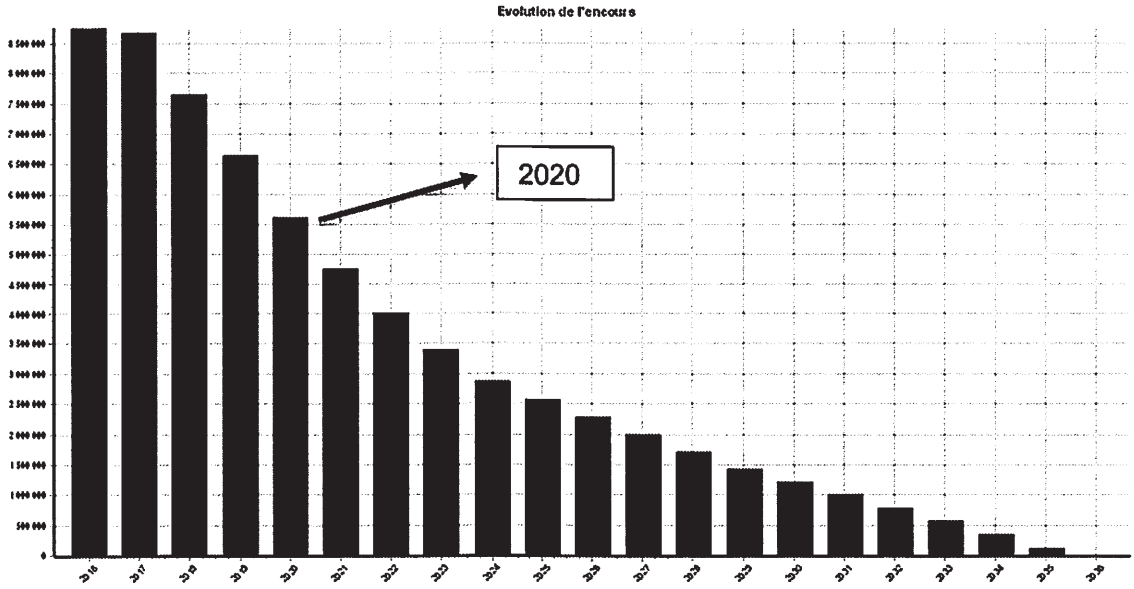

A noter, sans tirage d'emprunt nouveau d'ici à 2020, l'encours de dettes diminue de -35% sur la période 2016-2020.

c. Les garanties d'emprunt

La garantie d'emprunt est un contrat par lequel la Ville d'Avrillé s'engage, en cas de défaillance de l'emprunteur, à assurer au prêteur le paiement des sommes dues au titre du prêt garanti.

Les garanties d'emprunts pour le logement social sont hors champ de la Loi Galland qui s'impose aux collectivités locales. Elles ne sont pas prises en compte ni dans le calcul du ratio (Galland) du plafonnement du risque budgétaire ni pour le calcul du ratio de la division du risque au profit d'un même débiteur public ou privé (ratio de la division du risque).

Le risque pris par la collectivité peut avoir une contrepartie pour le garant, la collectivité pouvant bénéficier de réservations de logements (jusqu'à 20%). D'autre part, ces garanties, en général, soutiennent une politique sociale qui n'aurait pas vu le jour en son absence. La collectivité en attend donc des retombées tant en termes d'image, de développement que d'augmentation des bases fiscales.

Situation de la Ville d'Avrillé :

La Ville d'Avrillé garantit à ce jour essentiellement des sociétés H.L.M (construction et réhabilitation de logements).

A ce jour l'encours de dettes garanties au 31 décembre 2016 s'élève à 81 861 K€.

Aucun emprunt garanti n'a été réalisé sur des taux structurés ce qui signifie que la Ville ne garantit aucun emprunt toxique.

Accusé de réception en préfecture
049-214900151-20161103-2016-110-DE
Date de télétransmission : 08/11/2016
Date de réception préfecture : 08/11/2016

Il se décompose ainsi :

Bénéficiaires	Somme de Dette en capital au 31/12/2016 (Inclu)	Poids sur total
CCAS	1 056 133,76 €	1,29%
SODEMEL	7 885 801,99 €	9,63%
SPLA	16 738 383,16 €	20,45%
Logements sociaux	56 181 177,10 €	68,63%
Total général	**81 861 496,01 €**	**100%**

Accusé de réception en préfecture
049-214900151-20161103-2016-110-DE
Date de télétransmission : 08/11/2016
Date de réception préfecture : 08/11/2016

ORIENTATIONS 2017

En liminaire, il convient de rappeler que le budget 2017 devra tenir compte, tant en fonctionnement qu'en investissement, des nouvelles modalités financières liées aux transferts de compétence à la Communauté Urbaine, définies par délibération du 22 septembre 2016 n°2016-87 pour Avrillé.

Orientations générales du mandat

- Taux de fiscalité maintenus à leur niveau actuel.
- Maîtrise du fonctionnement.
- Maintien d'un autofinancement suffisant pour couvrir le remboursement de la dette et les investissements courants (bâtiments, voirie, matériels, ZAC…).
- Recours à l'emprunt pour financer les projets nouveaux du mandat.

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Sauvegarder les marges d'autofinancement

a. Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement en tenant compte des éléments suivants…

- ***L'indice de prix des dépenses communales évolue sur un rythme supérieur de 0,53 point à celui de l'inflation*** *(source : indice des prix des dépenses communales publié par l'AFM en novembre 2015)*

L'indice de prix des dépenses communales reflète le prix du « panier » des biens et services constituant la dépense communale. Son évolution permet donc d'évaluer la hausse des prix supportée par les communes, indépendamment des choix effectués en termes de niveau de dépenses. L'analyse de la dynamique de cet indice spécifique confirme l'intuition selon laquelle les acteurs publics subissent, sur une longue période, une « inflation » plus vive que celle des ménages en raison des spécificités de la dépense publique communale.

Accusé de réception en préfecture
049-214900151-20161103-2016-110-DE
Date de télétransmission : 08/11/2016
Date de réception préfecture : 08/11/2016

	1999 à 2014	2ème trimestre 2015
	Evolution annuelle Moyenne	Evolution sur les 4 derniers trimestres
Indice de prix des dépenses Communales	+2,2%	+0,66%
Indice de prix des dépenses Communales hors charges financières	+2,3%	+1,06%
Indice des prix à la consommation Hors tabac des ménages	+1,4%	+0,13%
Ecart dépenses communales Sur prix des ménages	+0,8%	+0,53%

Prises individuellement, les dépenses de personnel enregistrent une hausse plus limitée que celle observée l'année précédente, puisque son évolution dépend une nouvelle fois uniquement de l'effet avancée des carrières (GVT) et de l'augmentation du taux CNRACL (+0,1% contre +1,55% en 2014). Le point d'indice de la fonction publique, quant à lui, n'a pas été revalorisé depuis mi-2010. Au global sur les quatre derniers trimestres (comparés aux quatre précédents) la progression de la composante prix des dépenses de personnel est de 2,8% en 2015 contre 3,6% en 2014.

S'agissant des combustibles et carburants, après une forte hausse entre 2009 et 2012, le prix des combustibles et carburants avait connu une période de relative stabilité. Depuis mi 2014 et jusque début 2015, il s'est de nouveau orienté fortement à la baisse avant de connaitre une nouvelle période d'augmentation. Il recule ainsi de 13,4% sur les 4 derniers trimestres comparés aux 4 précédents, mais enregistre une hausse de 8,1% sur le deuxième trimestre 2015.

Objectif BP 2017 - charges courantes (011) : -1%, soit -26 880 € à services constants et hors communauté urbaine.

➢ ***De nouvelles charges salariales imposées par l'Etat***

- **Augmentation du point d'indice** de 0,6% au 1er juillet 2016 et 0,6% au 1er février 2017 soit +1,2% par rapport au BP2016. L'impact sur le budget par rapport au BP2016 est de 37 000 € (soit 0,49% du BP2016) pour le budget principal et 3 000 € sur le Multiaccueil.

- **Mise en application de manière progressive (2016-2020) du PPCR (Parcours Professionnels des Carrières et Rémunération)** : restructuration des grilles indiciaires et transfert d'une partie des primes en points d'indice afin d'améliorer les pensions de retraite à venir, les primes étant pas prises en compte dans le calcul de la retraite. Sur la période, l'impact pour la Ville est de 91 000 € soit : 2 600 € en 2016, 34 000 € en 2017

Accusé de réception en préfecture
049-214900151-20161103-2016-110-DE
Date de télétransmission : 08/11/2016
Date de réception préfecture : 08/11/2016

(soit 0,45% du BP2016), 15 200 € en 2018, 13 000 € en 2019 et 26 000 € en 2020.

- **Evolution du GVT** (glissement vieillesse technicité) **:** dans le cadre du PPCR, les modalités d'avancement d'échelon sont revues. Ainsi, les durées sont désormais toutes gelées aux durées maximum, voire rallongées. Le GVT estimé à 1,8% les années précédentes devrait donc mécaniquement diminuer. Impact difficilement mesurable à l'heure actuelle.

- **Nouvelle augmentation des taux de retraite** CNRACL (+0,5%) et IRCANTEC (+0,2%) : + 2 200 € pour le budget principal.

- **Cotisation CNFPT** : le taux serait revu à la hausse soit 1% au lieu de 0,9% en 2016, pour retrouver son niveau des années précédentes. Impact par rapport au BP2016 : + 4 600 € pour le budget principal.

Objectif BP 2017 - Charges de personnel (012) : +0,5%, soit +37 402 €. La structure des emplois ne devrait pas évoluer par rapport à 2015, ni la durée effective du temps de travail (1607 h par agent à temps plein). Néanmoins, chaque départ fera l'objet d'une réflexion sur l'organisation ou le déploiement des missions concernées avant d'envisager ou non un remplacement.

➢ ***Des concours financiers à affiner***

Dans le cadre de ses participations à d'autres budgets, la Ville d'Avrillé devra acter pour 2017 :

- La suppression de sa participation au syndicat du Brionneau du fait de sa dissolution en 2016 et la fin de la participation transport ALM désormais incluse dans l'attribution de compensation

- La participation à ses budgets annexes réserves foncières, multiaccueil et connexe du CCAS et du CLIC.

Enfin, les subventions versées aux associations s'élèvent à 806 K€ au BP2016, soit un total de 60 € par habitant.

Objectif BP 2017 - Subventions aux associations : 0% sur l'enveloppe globale.

b. ... afin de faire face à la diminution des RECETTES

Au BP2016, les recettes réelles de fonctionnement de la Ville étaient constituées :

- à 71% des recettes fiscales (73% en N-1),
- à 18% des dotations (19% en N-1),
- à 11% d'autres produits réels (8% en N-1).

Ainsi, la baisse importante des dotations de l'Etat (dotations) et celle de l'attribution de compensation de la communauté urbaine (recettes fiscales) modifient considérablement la répartition de ces recettes en faisant reposer essentiellement sur des recettes fiscales les capacités de financement de la Ville.

Accusé de réception en préfecture
049-214900151-20161103-2016-110-DE
Date de télétransmission : 08/11/2016
Date de réception préfecture : 08/11/2016

Or, l'équipe municipale renouvelle son engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition auprès des contribuables déjà fortement sollicités par l'Etat.

➢ *Poursuite d'une fiscalité maîtrisée*

La fiscalité perçue sur l'ensemble des contribuables avrillais permet une mutualisation des charges de service public et l'expression de la solidarité au sein de la population.

S'agissant des bases fiscales, elles sont définies par les services fiscaux de l'Etat, de manière déclarative, à partir de la valeur locative du bien conformément au marché locatif propre à chaque commune. Or, la dernière mise à jour des valeurs locatives, pour les immeubles anciens, date de 1970 pour le bâti et de 1961 pour le non bâti. Ainsi, les bases, bien que revalorisées de manière mécanique par les lois de finances de l'Etat, sont désormais déconnectées de la réalité du marché immobilier local.

Les taux des trois taxes ménages (taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti et taxe d'habitation) restent inchangés depuis 2008 et sont désormais inférieurs à ceux d'il y a 15 ans (2001).

Néanmoins, le produit de la fiscalité enregistre mécaniquement une augmentation continue du fait d'une dynamique des bases fiscales produite par l'évolution du nombre de logements sur le territoire et la revalorisation de la valeur locative cadastrale décidée par la loi de finances. Pour mémoire, cette revalorisation s'est établie à 1,01% en 2016 contre 1,8% en 2013.

Objectif BP 2017 - + 3% sur les recettes d'impositions locales.

➢ *Les dotations de l'Etat*

Le projet de loi 2017 confirme la réduction de 50% de la baisse des dotations prévue initialement pour 2017. La réduction pour Avrillé devrait être ramenée à 154 K€ au lieu de 308 K€ initialement prévus.

Toutefois, le PLF 2017 réforme la Dotation de Solidarité Urbaine versée aux communes de 10 000 habitants et plus. La dotation est désormais réservée aux deux premiers tiers et non plus aux trois premiers quarts des communes classées en fonction décroissante d'un indice de ressources et de charges. Les premières simulations tendent à montrer que la commune d'Avrillé sortira de la liste des bénéficiaires (127 382 € perçus en 2016). La dotation sera donc diminuée de moitié en 2017 (63 691 €) pour s'éteindre définitivement en 2018.

Objectif BP 2017 : DGF -154 k€ . DSU – 64 k€

➢ *Les relations financières avec la communauté urbaine ALM*

En fonctionnement, la ville perçoit de la communauté urbaine :

- L'attribution de compensation qui a fortement diminué lors des derniers transferts de compétence afin de permettre à ALM de financer les nouvelles charges transférées.
- La dotation de solidarité communautaire estimée à 518 K€.

Accusé de réception en préfecture
049-214900151-20161103-2016-110-DE
Date de télétransmission : 08/11/2016
Date de réception préfecture : 08/11/2016

- Le FPIC : fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales dont le montant dans le PLF 2017 est gelé à son niveau de 2016. C'est ALM qui perçoit l'enveloppe globale et qui opère une redistribution aux communes membres dans le cadre de la péréquation horizontale.

Objectif BP 2017 : Le montant de l'attribution de compensation pour 2017 fera l'objet d'une prochaine délibération en fin d'année.

Prévoir également la recette de mise à disposition de personnel dans le cadre de la convention de gestion signée en 2015. Le montant prévisionnel pour 2017 s'élève à 162 672 €.

➢ ***La tarification***

La tarification au taux d'effort mise en place en 2015 pour les services liés à l'éducation s'est étendue en 2016 à l'activité Sport Vacances. Pour 2017, il n'y aura pas de bouleversement majeur dans la tarification des services.

Objectif BP 2017 : Les prévisions budgétaires devront avant tout être regardées en fonction des réalisations N-1 dans leurs estimations.

c. Conclusion

Ces différents éléments, **subis** (baisse des dotations de l'Etat, charges imposées par l'Etat) ou **choisis** (stabilité de la fiscalité et priorité à l'investissement), ont été intégrés dans les prospectives budgétaires menées ces derniers mois. Les résultats de ces travaux confirment la trajectoire retenue en début de mandat et la nécessité de poursuivre la recherche de marges de manœuvre en fonctionnement pour nous permettre de continuer à autofinancer de manière durable notre PPI.

Dans ce contexte, il nous faudra poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de limiter l'augmentation du recours à l'emprunt et garantir les grands équilibres budgétaires.

C'est pourquoi, chacun devra s'interroger sur la reconduction ou non des actions existantes dans les mêmes conditions que précédemment. Toute action nouvelle devra être justifiée et faire l'objet d'une recherche de financement.

Accusé de réception en préfecture
049-214900151-20161103-2016-110-DE
Date de télétransmission : 08/11/2016
Date de réception préfecture : 08/11/2016

2) SECTION D'INVESTISSEMENT

Mettre en œuvre les projets du mandat

a. PREVISIONS DE RECETTES

➢ ***FCTVA***

Perçu avec un décalage d'un an par rapport à la réalisation de l'investissement correspondant. Son taux de reversement s'établit à 16,404 % depuis le 1er janvier 2016.

Le dispositif du FCTVA était jusqu'ici réservé aux seules dépenses d'investissement. La loi de finances 2016, dans ses articles 34 et 35, a élargi le bénéfice aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie payées à compter du 1er janvier 2016.

➢ ***Subventions d'investissement***

Pour mettre en place les projets du mandat, des recherches de financement sont opérées dès que possible afin de minimiser les coûts.

- Projets ayant obtenu une ou des subventions :

Projets	Montants des travaux HT	2016	2017	2018	TOTAL
Salle de Musique	200 950	25 000			25 000
Ad'Ap 1er tranche	875 120	103 948	346 602	346 602	797 152
Ecole Bois du Roy	339 060	84 765			84 765
TOTAL	1 415 130	213 713	346 602	346 602	906 917

- Nouvelles demandes à instruire

Projets	Montant des travaux ou PPI	2017	2018
Ad'Ap 2è tr DETR	121 320	X	
Ecole St Exupéry	1 231 000	X	X
4ème salle de sports	4 400 000	X	X
Maison de Quartier	1 700 000	X	
TOTAL	7 452 320		

Accusé de réception en préfecture
049-214900151-20161103-2016-110-DE
Date de télétransmission : 08/11/2016
Date de réception préfecture : 08/11/2016

➢ *Emprunt*

S'agissant des principes de financement des investissements, l'autofinancement sera affecté, de nouveau, à l'entretien des bâtiments publics ainsi qu'au renouvellement du matériel. L'emprunt sera mobilisé en priorité pour le financement de nouveaux projets.

L'objectif affiché du mandat est de maintenir l'encours de dettes par habitant à celui constaté en début de mandat.

b. PREVISIONS DE DEPENSES

➢ *Plan pluriannuel d'investissement (PPI)*

Il est au cœur de la prospective financière et traduit les volontés politiques d'investissement sur une période donnée. Outil de pilotage indispensable autant pour les élus que pour les cadres et dirigeants financiers, il permet d'exprimer de manière exhaustive l'ensemble des projets et leur découpage dans le temps en tenant compte des délais de réalisation de chaque étape.

Ainsi, la commune est dotée d'un plan pluriannuel d'investissement qui décline l'ensemble des opérations d'équipement prévu pour un cycle d'investissement calé sur la mandature. Toutefois, plusieurs types d'investissements peuvent être distingués :

⇨ Investissements récurrents

Ils sont indispensables pour maintenir le patrimoine en état (réhabilitation de la voirie, entretien des bâtiments, équipements des services...).

PROJET D'EQUIPEMENTS en K€	CA 2015	PA2016	2017	2018	2019	2020	Cumul 2015/2020
Bâtiments : gros entretien et aménager	134	216	300	300	300	300	1 550
Batîments : transfert du fct vers inv Mise en conformité et amélioration tech		42	42	42	42	42	210
Aménagement	1 385	909	1 746	486	486	486	5 499
dont voirie ALM INV (ligne annulée par recettes inv du même niveau) en TTC	*335*	*709*	*1 560*	*300*	*300*	*300*	*3 504*
dont voirie ALM FCT (ligne annulée par recettes inv du même niveau) en TTC		*86*	*86*	*86*	*86*	*86*	*431*
dont travaux VOIRIE HORS CU	*1 050*	*114*	*100*	*100*	*100*	*100*	*1 564*
Fonds de concours CU	62	258	647	65	63	57	1 152
Equipement des services	181	454	350	350	350	350	2 035
Affaires scolaires	23	41	30	30	30	30	184
Dépenses imprévues	75	75	75	75	75	75	450
Dépenses hors plan (non prévues)	231	225	200	200	200	200	1 256
TOTAL INVESTISSEMENTS COURANTS	2 092	2 220	3 391	1 549	1 546	1 540	12 337

Ces crédits sont donnés à titre indicatif sur la durée. L'enveloppe prévue pour l'entretien du patrimoine bâti (300 K€/an) pourra être répartie entre le fonctionnement et l'investissement en fonction des années et des besoins exprimé par les services. De même, les crédits affectés en « dépenses imprévues » (100 K€) seront à répartir sur le fonctionnement et l'investissement.

Accusé de réception en préfecture
049-214900151-20161103-2016-110-DE
Date de télétransmission : 08/11/2016
Date de réception préfecture : 08/11/2016

On retrouve ici les éléments de l'annexe financière relatifs à la convention de gestion Voirie qui lie la Ville à la communauté urbaine. S'agissant d'un compte de tiers, il convient de préciser que : les dépenses/recettes de fonctionnement, dans ce cadre bien précis, s'inscrivent en section d'investissement ; les dépenses s'équilibrent par des recettes ALM d'un même montant en investissement.

Objectif BP 2017 :

- Section d'investissement :
  - Dépenses/recettes d'investissement.....1 560 000 €
  - Dépenses/recettes de fonctionnement..... 86 233 €
  - Fonds de concours de la Ville d'Avrillé..... 647 449 €

- Les travaux de voirie prévus en 2017 (1 560 K€) se concentrent essentiellement sur la réfection de l'avenue Pompidou pour 1 300 K€.

⇨ Subventions d'équipement et fonds de concours

ZAC centre-ville : participation annuelle 1 000 K€.

⇨ Les projets nouveaux

Ces montants sont donnés à titre indicatif. Les études préalables nécessaires à leur réalisation permettront d'affiner le coût des projets.

Les simulations pluriannuelles du mandat ont été ajustées sur les travaux prévus dans les écoles, notamment avec ceux, d'envergure, au groupe scolaire St Exupéry (1 056 K€ TTC hors ascenseurs prévus dans l'AD'ADP).

PROJET D'EQUIPEMENTS en K€	CA 2015	PA2016	2017	2018	2019	2020	Cumul 2015/2020
Subvention PLH	14						14
Ceinture Verte		223					223
Ad'Ap accessibilité des bâtiments		180	680	300			1 160
Sous total projets structurants	**14**	**403**	**680**	**300**	**-**	**-**	**1 397**
Equipements associatifs dont hall Brassens et salle de musique	28	502	70				600
Chêne fournier		50	200	250			500
Provision Mairie			300				300
Equipements scolaires	111	1 088	377	175			1 751
Maison des associations		1 063	637				1 700
Salle de sport		1 702	900	798	1 000		4 400
1 plateau sports					100		100
Sous total Equipements nouveaux	**140**	**4 405**	**2 484**	**1 223**	**1 100**	**-**	**9 351**
TOTAL INVESTISSEMENTS NOUVEAUX	**154**	**4 808**	**3 164**	**1 523**	**1 100**	**-**	**10 748**

C'est au final, 10,7 millions d'euros de projets nouveaux qui sont prévus sur le mandat.

Conclusion

Selon les simulations du mandat et pour la durée du mandat, les investissements dans leur globalité seront financés à partir d'un autofinancement net (excédents de gestion – annuités de la dette) estimé à 10 710 K€ et un besoin d'emprunt évalué à 4 151 K€. L'objectif de maintenir l'encours de dette par habitant à son niveau de début de mandat sera ainsi atteint.

Accusé de réception en préfecture
049-214900151-20161103-2016-110-DE
Date de télétransmission : 08/11/2016
Date de réception préfecture : 08/11/2016